



Ruth. À travers cette série, le photographe a voulu rendre hommage à la vitalité et l'énergie de ces femmes, qui « contredisent les normes sociales liées à l'âge. »

LE NOUVEAU PER EN 10 QUESTIONS

01. Est-on libre d'ouvrir ce plan d'épargne retraite chez qui on veut ?

L'Indépendant (libéral, commerçant, artisan) est libre de son choix, comme c'était le cas pour la souscription d'un « Madelin ». Il pourra faire transférer son épargne « Madelin » vers ce PER et vers un autre assureur ou un établissement financier (ce qu'il a intérêt à faire pour ne plus avoir d'obligation de versement). Concernant les collaborateurs salariés d'une entreprise, tout dépendra de savoir si un PER sera mis en place et négocié par les partenaires sociaux.

Quant au PER individuel (PERin), comme aujourd'hui pour un Perp, vous pouvez en souscrire un auprès de qui vous voulez.

02. Quel sera le rendement ?

Le PER, comme l'assurance-vie, est une enveloppe. La performance dépendra des placements mis à l'intérieur (actions cotées, non cotées, immobilier, emprunts d'État ou d'entreprises...) et des offres qui vont être mises sur le marché dans les semaines qui viennent. Sachant que, comme le souligne Bertrand Tourmente, gestionnaire de fortune à Paris (Althos Patrimoine), « désormais, la concurrence va être très ouverte puisque l'épargne retraite n'est plus l'apanage des assureurs, les banques et les sociétés de gestion de portefeuille pouvant aussi se mettre sur les rangs ». Et on pourra transférer son PER vers une autre société, si on n'est pas satisfait de la performance.

03. L'argent est-il garanti ? Peut-il varier à la baisse ?

Le PER est une enveloppe d'épargne qui se dénoue à la retraite. Le gestionnaire pourra gérer les capitaux collectés en fonction des horizons de retraite (ce qu'on appelle la gestion par horizon), ce qui lui permet une prise de risque dégressive au fur et à mesure que la cessation d'activité s'approche. « À deux ou trois ans de cette échéance, on aura évidemment intérêt à sécuriser le capital pour éviter de le retirer dans un mauvais contexte », souligne Olivier Mariée, d'Axa France, qui propose à cet effet un fonds euros dans son PER.

04. Quels seront les frais ?

Pour les PER d'entreprise,



Sharon. Todd Antony travaille régulièrement pour Sony, Shell, Virgin, et pour la BBC. Il contribue également au magazine *Wired*.

les frais seront sans doute négociés et pris en charge. Pour les PER individuels, « attention aux offres trop chargées », met en garde Olivier Mariée. Car l'impact des frais de gestion peut être très lourd. Prenons une hypothèse de rentabilité brute de 2,5% par an. Pour 10 000 euros vous aurez, après douze ans, un capital de 12 534 euros avec 0,6% de frais de gestion annuels, mais de 10 617 euros avec 2% de frais. Autrement dit, dans le premier cas, le gérant aura gagné 915 euros en douze ans et vous 2 534 euros; dans le second, 2 832 euros pour le gérant et 617 euros pour vous! Imaginez l'impact après vingt ans ou plus!

05. Est-il possible d'effectuer des retraits quand on veut ?

Non, l'objectif est de faire fructifier un capital sur le long

terme, jusqu'au départ en retraite. Mais des exceptions sont prévues. On pourra sortir du plan d'épargne en cas d'achat de la résidence principale ou d'accident de la vie (décès d'un conjoint, invalidité, fin de droits aux allocations chômage après un licenciement, liquidation de son entreprise). Comme l'explique Olivier Mariée (Axa France), « le nouveau PER est un tunnel jusqu'à la retraite, mais maintenant on a la lumière au bout (parce qu'on est libre de faire ce qu'on veut avec le capital acquis), et des sorties de secours en cours de route ».

06. Lors du départ en retraite, l'argent accumulé est-il disponible ?

Avant, avec l'ancien dispositif, l'épargne retraite débouchait obligatoirement sur une rente. Ce verrou saute! « Les Français ne sont pas adeptes de la rente viagère,

confirme Bertrand Tourmente (Althos Patrimoine). La possibilité de sortir en capital constitue une réelle bonne nouvelle. » Par exemple, 30 000 euros d'épargne accumulés à 62 ans permettent une rente d'environ 100 euros par mois jusqu'au décès. Vous pouvez aussi récupérer la totalité de ces 30 000 euros, ou panacher (5 000 euros immédiatement, 5 000 euros dans cinq ans, puis une rente de 90 euros par mois déclenchée à 70 ans).

07. Y a-t-il des avantages fiscaux ?

« Le nouveau PER est avantageux, du fait d'une déduction fiscale forte pour les plus imposés », pointe Yves Gambart de Lignières, conseil en gestion de fortune à Vannes. Si vous êtes à un taux d'imposition de 40%, cela signifie que le fisc finance 2 000 euros pour votre retraite sur les 5 000 euros mis de côté sur

l'année. Mais comme toujours, ce qui est déduit est taxé à la sortie, lors du départ en retraite. Alors le conseil de cet expert est le suivant : « Je recommanderais le PER plus particulièrement à l'approche de la retraite, à environ dix ans de cette échéance pour éviter de bloquer de l'argent, et à condition d'anticiper une baisse de son taux marginal d'impôt au moment de la retraite, d'au moins une tranche, par exemple de 41% à 30%. Les simulations que nous avons faites montrent que, dans ce cas, c'est toujours intéressant. » Notez que la déduction fiscale est plafonnée (jusqu'à un maximum de 10% de vos revenus) et n'est possible que pour votre épargne personnelle, et non pas pour les sommes provenant de l'intéressement, de la participation ou des versements obligatoires.

08. Que se passe-t-il quand on change d'entreprise ?

L'épargne retraite est transférable et vous suit donc dans votre nouvelle entreprise. C'est l'un des avantages par rapport à l'assurance-vie. Des frais de transfert peuvent être facturés (maximum 1% du montant des avoirs), mais pas après les cinq premières années du PER.

09. Que se passe-t-il en cas de décès ? L'argent est-il transmissible sans droits de succession ?

Si c'est un PER « financier » (dans une banque ou une société de gestion de portefeuille), le décès entraîne la fermeture du plan d'épargne retraite et son transfert chez le notaire en charge de la succession. Mais si le PER est une assurance-vie (donc chez un assureur), dans ce cas, l'épargne est transmise aux bénéficiaires désignés sans droits de succession, en

général. Attention à cette subtilité repérée par Olivier Rozenfeld (Fidroit) : après les 70 ans du détenteur du PER, l'abattement fiscal est limité à 30 500 euros !

10. Est-ce mieux que l'assurance-vie ?

« L'assurance-vie est une solution de réserve financière en cas de coup dur et pour la transmission hors droits de succession », conseille l'expert Bertrand Tourmente. Mais pour l'épargne en vue de la retraite, la nouvelle solution lui paraît « plus appropriée ». Donc, PER ou assurance-vie, les deux sont complémentaires. Yves Gambart de Lignières suggère une astuce : « Il pourrait être judicieux d'ouvrir un PER à ses enfants mineurs plutôt qu'un PEL à 1%, ce qui leur permettra d'avoir un capital lors de l'achat de leur logement, la déduction fiscale étant possible au niveau du foyer, donc des parents. »



Lois. La série « Sun City Poms » a été exposée à Paris en 2014 et à Brest en 2015. Todd Antony entreprend un ou deux projets personnels par an, à la découverte des sous-cultures.

OLIVIER MARIÉE* :
**« LE PER DONNE PLUS DE LIBERTÉS
AUX ÉPARGNANTS »**

**Le dispositif actuel d'épargne
retraite n'a pas été un franc
succès... Vous pensez que
le nouveau PER le sera ?**

Pour Axa, le Perp et le Madelin ont été de vrais succès avec plus de 800 millions d'euros collectés par an. Fort de ce leadership, nous allons évidemment nous mettre sur les rangs avec ce nouveau PER qui va être un formidable accélérateur d'épargne. Nos objectifs sont très ambitieux en termes de collecte, avec un engagement très fort de formation de nos conseillers. La pédagogie sera la clé de cette réforme. À titre personnel, je consacre au moins 50% de mon temps à accompagner la formation des conseillers.

**Allez-vous inciter vos clients
souscripteurs de Perp et de
Madelin à basculer vers le PER ?**

Non, nous ne le ferons que si les clients le demandent.

**Quels sont les atouts
du nouveau PER ?**

La réforme fait sauter un verrou majeur : aux côtés d'une sortie en rente, elle donne la liberté de sortir aussi à 100% en capital au moment de la retraite et permet un retrait pour l'achat de son logement. En outre, la loi prévoit la « portabilité », c'est-à-dire la possibilité de changer de gestionnaire pour gérer son PER. Nous allons évidemment faire jouer cette concurrence pour convaincre des épargnants de venir chez nous.

**Pour préparer la retraite,
le nouveau PER est-il préférable
à l'assurance-vie multisupports ?**

Ces produits correspondent à deux logiques différentes. Pour préparer la retraite, le PER est dans la grande majorité des cas plus approprié que l'assurance-vie qui, elle, est faite pour un objectif de transmission du capital et, du fait de sa liquidité, pour subvenir à des besoins à tout moment.

À quoi ressemblera un PER Axa ?

À une assurance-vie avec, par défaut, une gestion pilotée par horizon, c'est-à-dire avec un niveau de risque qui va baisser au fur et à mesure que le souscripteur va s'approcher de la retraite. Mais le client garde sa liberté, il peut refuser ce mode de gestion et faire ses choix de supports d'investissements lui-même. Je pense que 80 à 90% d'entre eux auront la sagesse de nous laisser optimiser leur plan retraite.

**Ce PER est-il adapté pour
tous les Français ?**

Nous sommes tous confrontés au double risque de la retraite et de la dépendance. Donc le PER est une excellente solution pour 99% des futurs retraités.

**Où mais cette réforme n'est-elle
pas surtout profitable, du fait du
mécanisme de déduction, à ceux
qui paient beaucoup d'impôt ?
Quel est l'intérêt pour la majorité
de ceux qui sont peu ou pas
imposables ?**

Le PER est la meilleure solution pour tous, mais c'est vrai qu'il s'avère particulièrement intéressant en cas de différentiel de taux d'impôt sur le revenu entre la phase d'épargne et la retraite.

Propos recueillis par J.-D. E.

* Directeur des ventes
et de la distribution d'Axa France.